

Comité régional sur les services pharmaceutiques (CRSP)

Procès-verbal de la 28^e séance

Le mercredi 26 octobre 2016 de 9 h à 12 h, à la salle Montmagny-L'Islet, siège social du CISSS de Chaudière-Appalaches

Légende : Présent Absent

Légende : <input checked="" type="checkbox"/> Présent <input type="checkbox"/> Absent		
MEMBRES :	<input checked="" type="checkbox"/> BINET, Louise, présidente CRSP - pharmacienne propriétaire Beauce <input checked="" type="checkbox"/> BRETON, Chantal, chef du département de pharmacie par intérim CISSS de Chaudière-Appalaches <input checked="" type="checkbox"/> CARON, Andrée-Anne, pharmacienne propriétaire Beauce <input checked="" type="checkbox"/> FAUCHER, Stéphanie, pharmacienne communautaire Thetford <input checked="" type="checkbox"/> FECTEAU, Diane, pharmacienne secteur Beauce	<input checked="" type="checkbox"/> MARCHAND, Louis-Étienne, pharmacien, secteur Alphonse-Desjardins <input checked="" type="checkbox"/> MORIN, Nicole, pharmacienne, secteur Thetford <input checked="" type="checkbox"/> PARÉ, Daniel, président-directeur général, CISSS de Chaudière-Appalaches (de 9h à 10h) <input checked="" type="checkbox"/> DANIS, Stéphanie, pharmacienne communautaire Montmagny
INVITÉS :	<input type="checkbox"/> GENEST, Pierre, pharmacien-chef, secteur Etchemins	<input checked="" type="checkbox"/> LORD, Marie-Claude, pharmacienne-chef, secteur Montmagny-L'Islet <input type="checkbox"/> ST-PIERRE, Monique, directrice des services professionnels, CISSS de Chaudière-Appalaches <input checked="" type="checkbox"/> VIGNEAULT, Micheline, pharmacienne-chef, secteur Thetford

Point	Sujet	Orientation et décision	Suivi / Responsable
1.	Ouverture de la réunion et mot de	La présidente madame Louise Binet, souhaite la bienvenue à tous les participants et après	

Compte-rendu de la 28^e séance

Comité régional sur les services pharmaceutiques - Le 26 octobre 2016

Point	Sujet	Orientation et décision	Suivi / Responsable
	bienvenue	vérification du quorum, déclare la 28 ^e séance du comité régional sur les services pharmaceutiques (CRSP) ouverte à 9 h 5.	
2.	Adoption du projet d'ordre du jour	L'ordre du jour est accepté à l'unanimité, après l'ajout du point suivant : 14.2 Retour sur la rencontre des présidents des CRSP	
3.	Approbation du procès-verbal du 7 avril 2016	Le procès-verbal de la 27 ^e séance est adopté à l'unanimité tel que déposé.	
4.	Suivi du procès-verbal du 7 avril 2016		
5.	4.1 Sondage – état de situation de l'implantation de la Loi 41 et des pharmaciens en GMF (Madame Chantal Breton)	<p>Madame Chantal Breton présente les faits saillants du sondage acheminé en juin 2016 :</p> <p>Répondants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 11 (secteur Alphonse-Desjardins) • 13 (secteur Beauce-Etchemins) • 4 (secteur Thetford) • 3 (secteur Montmagny-L'Islet) <p>De janvier 2016 à juin 2016, 2 pharmaciens parmi les répondants ont signifié avoir conclu une entente de services pharmaceutiques avec un GMF. Les principales préoccupations à cet effet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rôle inconnu des pharmaciens en GMF; • Rendre possible la conclusion d'ententes avec les départements de pharmacie des établissements; • Défi d'harmoniser les trajectoires de soins pharmaceutiques entre les différents milieux de pratique (pharmacie d'établissement, GMF et pharmacie communautaire. Éviter les dédoublements et faciliter la continuité des soins; • Surcharge de travail; • Risque de conflits d'intérêt/dirigisme (pharmacien du GMF est aussi un salarié d'une pharmacie communautaire); <p>Concernant la mise en place des nouveaux actes prévus à la loi 41, les trois actes suivants ont été déployés en priorité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prescription d'un médicament pour une condition mineure ayant déjà fait l'objet d'un diagnostic et d'un traitement; • Prolongation de l'ordonnance d'un médecin; • Ajustement de l'ordonnance d'un médecin. <p>Les principales préoccupations rapportées en lien avec ce dossier sont :</p>	

Point	Sujet	Orientation et décision	Suivi / Responsable
		<ul style="list-style-type: none"> • Beaucoup de paperasse à transmettre aux médecins qui eux n'en veulent pas; • Augmentation de la charge de travail pour le personnel de la pharmacie; • Modalités concernant les prolongations de 30 jours sont inefficaces • Population, médecins et autres professionnels peu ou pas informés des restrictions prévues dans la Loi 41 • Formation nécessaire pour faire l'ajustement des anticoagulants • Faire accepter les frais par les patients le cas échéant <p>Autres commentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Que faire avec la clientèle orpheline? • Mieux connaître les ressources où diriger les patients • Problématique pour trouver une main-d'œuvre qualifiée (personnel technique) • Belle idée de partager les problématiques <p>Les membres échangent ensuite sur quelques pistes à mettre de l'avant pour soutenir ces travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Obtenir les adresses électroniques de tous les pharmaciens de la région. Utiliser les numéros de télécopieurs des pharmaciens propriétaires pour rejoindre les pharmaciens et demander un retour pour les adresses électroniques; • Importance de poursuivre la promotion des travaux du CRSP; travail de longue haleine et temps nécessaire pour changer les cultures. Les attentes reliées à la loi 20 vont favoriser le travail interdisciplinaire pour permettre l'accès aux médecins de famille. Explorer la possibilité d'obtenir le soutien d'un agent de communication en soutien au CRSP; • Dresser la liste des pharmaciens oeuvrant en GMF en vue de mettre en place une communauté de pratique. • Mettre en place un mécanisme pour diffuser les «bons coups» des pharmaciens de la région; • Les nouveaux pharmaciens ne semblent pas avoir été formés sur les nouveaux actes de la Loi 41; on propose de faire le lien avec la Table de concertation Faculté de pharmacie de l'Université Laval – départements de pharmacie affiliés pour connaître les orientations de la faculté à ce sujet. 	
6.	4.2 Dérogation – pharmacien en GMF - Montmagny	Madame Marie-Claude Lord informe les membres que la demande de dérogation visant à conclure une entente avec le CISSS de Chaudière-Appalaches et le GMF de Montmagny pour la prestation des soins pharmaceutiques a été autorisée par le MSSS et la FMOQ. L'entente prévoit une présence en moyenne de 3 ½ journées par semaine. Deux pharmaciennes ont été désignées	

Point	Sujet	Orientation et décision	Suivi / Responsable
		pour assurer cette couverture en rotation.	
6.	4.3 SIRSAU – problématiques d’approvisionnement des bacs de récupération des seringues/aiguilles souillées	Madame Diane Fecteau mentionne que la lettre au Dr Philippe Lessard, directeur de la santé publique du CISSS de Chaudière-Appalaches n’a pas été acheminée pour le moment. Des problématiques semblent persister surtout dans le secteur de la Beauce. Madame Louise Binet nous informe qu’un sondage du MSSS a été transmis à tous les pharmaciens propriétaires via l’AQPP afin de produire un état de situation provincial concernant cette problématique.	
5.	Démission d’un membre du CRSP	Madame Véronique Pouliot a avisé Madame Chantal Breton de sa démission du CRSP pour des raisons de santé. Madame Stéphanie Danis a été cooptée pour la remplacer. Les membres lui souhaitent la bienvenue au sein du CRSP.	
6.	Adoption du Règlement de régie interne du comité régional sur les services pharmaceutiques	Les membres ayant reçu copie du projet de règlement avant la rencontre, ils sont invités à commenter les modifications proposées. Sur proposition dûment formulée et appuyée, le projet de règlement est adopté tel que proposé.	<i>Transmettre la version finale du règlement pour adoption au CA (C. Breton)</i>
7.	Suivi du plan d’action du CRSP 2016-2017		
	7.1 Transfert du suivi des INR en pharmacie communautaire	Monsieur Louis-Étienne Marchand précise que le projet-pilote avec deux pharmacies communautaires de la région de Lévis s’est bien déroulé. Les pharmaciens sont en attente de la formation qui sera donnée par lui en novembre prochain avant de poursuivre le déploiement. De plus, l’Ordre des pharmaciens du Québec offre également une formation sur l’anticoagulothérapie et la prise en charge du suivi des INR durant l’automne. À terme, on vise que le médecin de famille devienne le répondant pour le suivi des INR hors cible plutôt que les spécialistes ou les pharmaciens du PAA. Madame Micheline Vigneault indique qu’une pharmacie communautaire de la région de Thetford a également débuté ce suivi. Les patients qui étaient suivis par l’équipe du CIRA ont été transférés à leur médecin de famille.	
	7.2 Comité d’implantation de la Loi 41 au CISSS de Chaudière-Appalaches	Madame Chantal Breton informe les membres de la mise en place d’un comité d’implantation de la loi 41 au sein du CISSS de Chaudière-Appalaches. Ce comité sera composé de pharmaciens de l’établissement et de médecins désignés par le comité exécutif du CMDP. Le mandat de ce comité vise à identifier les pistes d’optimisation des soins pouvant être soutenues par les nouveaux actes prévus à la loi 41. De plus, les ordonnances collectives en place seront répertoriées afin de valider leur pertinence dans le cadre de la loi et un travail d’harmonisation sera effectué à cet effet.	

Point	Sujet	Orientation et décision	Suivi / Responsable
	7.3 Mise en place du bilan comparatif des médicaments	Madame Chantal Breton indique qu'un comité d'implantation du bilan comparatif des médicaments sera mis en place au CISSS de Chaudière-Appalaches. Elle rappelle qu'Agrément Canada exige le déploiement du BCM dans tous les secteurs de normes visés pour 2018. En fonction de l'évolution des travaux, il serait pertinent qu'un pharmacien communautaire se joigne aux travaux, notamment pour les volets concernant la transmission des informations à l'admission et au départ. On précise que l'utilisation du DSQ comme source d'information devrait être davantage considérée. Madame Micheline Vigneault explique que la deuxième version du DSP permettant de visualiser les ordonnances futures serait disponible à compter de mars 2017. Cependant, la nouvelle version nécessitera la mise à jour des logiciels de pharmacie ce qui pourrait éventuellement être utilisé comme moyen de pression par l'AQPP envers le MSSS, dans le contexte de négociation actuelle.	
8.	Suivi des tables locales de pharmacie et partage d'information des membres du CRSP	Les comptes rendus des rencontres des tables locales de Lévis et de Beauce qui se sont respectivement tenues les 1 ^{er} et 9 juin dernier ont été déposés. Aucune rencontre n'a été tenue dans les secteurs de Montmagny et de Thetford depuis avril. Des rencontres seront planifiées d'ici la période des Fêtes. Pas d'autres commentaires formulés.	
9.	Rencontre avec le président du DRMG	Madame Louise Binet propose de rencontrer Dr Normand Drolet avec Madame Chantal Breton afin de discuter des enjeux communs du CRSP et du DRMG, notamment loi 41, pharmaciens en GMF, médecins de famille comme répondant pour le suivi des INR. Aussi, conformément au nouveau règlement du CRSP, un représentant du DRMG devra être désigné pour siéger au CRSP. Les membres sont en accord avec cette proposition.	Rencontrer Dr Normand Drolet (L. Binet/C. Breton)
10.	Projets en cours à la direction des soins infirmiers du CISSS de Chaudière-Appalaches et collaboration des pharmacies (invités : Liliane Bernier, DSI par intérim, Chantal St-Hilaire, coordonnatrice clinico-administrative, Yves Roy, directeur adjoint – volet pratiques professionnelles)	<u>Projet «Accès soins» :</u> Madame Liliane Bernier explique que ce projet vise à changer les habitudes de consommation des services de santé par les usagers. Une vaste campagne de communication sera déployée sous peu. Les documents qui seront diffusés sont présentés. Notamment, un feuillet expliquera les alternatives aux consultations dans les urgences précisant entre autres les services pouvant être offerts par les pharmaciens communautaires. Les membres du CRSP sont très favorables à soutenir la démarche et proposent que ces feuillets soient acheminés dans toutes les pharmacies de la région afin d'outiller les pharmaciens pour mieux orienter leur clientèle. <u>Prescription infirmière :</u> Monsieur Yves Roy précise les secteurs de soins permettant la prescription infirmière : <ul style="list-style-type: none"> • Soins de plaies (via clinique de plaies complexes de HDL); • Santé publique (programme jeunesse) • Services courants (pas encore déployé) Il souhaite valider si des enjeux ont été soulevés en lien avec le traitement de ces ordonnances par les pharmaciens communautaires. Jusqu'à maintenant, peu d'ordonnances faites par les	Fournir le nombre de feuillets requis à la DSI (C. Breton)

Point	Sujet	Orientation et décision	Suivi / Responsable
		<p>infirmières semblent avoir été servies. On mentionne la difficulté pour le pharmacien de s'assurer que l'infirmière détient un droit de prescrire en fonction d'un secteur de soins particulier puisque seul le numéro de permis de la RAMQ est disponible. Effectivement, c'est la DSI qui autorise ultimement l'infirmière à se prévaloir du droit de prescrire dans un secteur donné. Une réflexion se poursuivra pour trouver une solution à cette problématique.</p> <p><u>Harmonisation des fournitures médicales :</u> Madame Chantal St-Hilaire explique qu'une démarche d'appel d'offres sera bientôt lancée par le CISSS de Chaudière-Appalaches afin de pouvoir réduire le nombre de fournisseurs. Un suivi sera fait concernant les fournisseurs retenus en vue d'arrimer les inventaires disponibles dans les pharmacies communautaires.</p>	
11.	OC- fournitures requises dans le traitement ou le diagnostic de certaines pathologies	<p>Une correspondance de Dre Gabrielle Vermette a été acheminée aux pharmaciens communautaires au courant de l'été afin de les informer qu'elle serait désormais la nouvelle signataire de cette ordonnance collective puisque le Dr Yv Bonnier-Viger a quitté la région. Dre Vermette avait contacté Madame Chantal Breton pour lui expliquer les réserves de la direction de santé publique à soutenir cette ordonnance collective puisqu'elle ne considère pas qu'elle relève de sa mission. On rappelle que cette ordonnance collective vise à permettre aux pharmaciens de fournir différentes fournitures aux usagers avec une couverture d'assurance évitant ainsi d'occuper un rendez-vous médical pour obtenir cette seule prescription.</p> <p>Les membres du CRSP soutiennent la nécessité de maintenir cette ordonnance collective dans la région puisque la loi 41 ne permet pas aux pharmaciens de prescrire ces fournitures. Madame Chantal Breton demandera l'avis de Dre Monique St-Pierre, directrice des services professionnels quant à la désignation d'un médecin signataire pour l'ensemble de la région.</p>	<i>Solliciter l'avis de Dre Monique St-Pierre concernant le médecin signataire de l'ordonnance collective (C. Breton)</i>
12.	Informations pour la préparation d'une coloscopie – contribution du pharmacien communautaire	Ce point n'est pas discuté considérant l'heure tardive.	
13.	Varia		
	13.1 Nomination d'un pharmacien communautaire sur le comité régional réseau – soins palliatifs du CISSS de Chaudière-Appalaches	<p>Madame Chantal Breton mentionne qu'aucune candidature ne s'est encore manifestée parmi les pharmaciens communautaires sollicités.</p> <p>On convient que chaque pharmacien-chef fera une relance lors d'une prochaine table locale.</p>	<i>Relance via les tables locales des services pharmaceutiques (pharmacien-chef)</i>
	13.2 Retour sur la rencontre des présidents des CRSP	<p>Madame Louise Binet a assisté à la rencontre des présidents des CRSP convoquée par l'Ordre des pharmaciens du Québec en juin dernier.</p> <p>Beaucoup de CRSP ont de la difficulté à se mettre en place et peu sont réellement actifs. Plusieurs enjeux de rémunération et de communication sont présents. La difficulté à obtenir les adresses courriel des pharmaciens y contribue grandement.</p>	

9.	Levée de la séance	La séance est levée à 12 h 10.	
----	--------------------	--------------------------------	--

Par Chantal Breton

Le 28 octobre 2016